

EN PRATIQUE : MISSION GÉNÉRALE DE L'AEP

1. Assistance administrative de l'équipe pluridisciplinaire :

- Gère et oriente les appels et demandes des entreprises ;
- Organise des rdv salariés (entretiens infirmiers, examens médicaux...);
- Analyse l'activité prévisionnelle du médecin du travail ;
- Aide à la prise de rendez-vous pour les actions en milieu de travail ;
- Met en forme et réalise les documents demandés par l'équipe pluridisciplinaire ;
- Elabore le bilan d'activité journalier...

2. Assistance aux interventions en entreprises :

- Prend contact avec les entreprises ;
- Traite et suit les comptes-rendus des interventions en milieu de travail ;
- Informe l'entreprise sur ses obligations en termes de santé au travail ;
- Informe sur les missions, moyens et compétences du service de santé au travail...

Un contact clé avec votre SST !

L'entreprise a un contact privilégié pour ses relations avec son Service de Santé au Travail : l'Assistant(e) de l'Équipe Pluridisciplinaire (« AEP ») ! En effet l'AEP est le premier maillon pour la mise en œuvre des missions santé-travail animées par le médecin du travail. L'AEP est le point central du recueil de toutes les informations des équipes du SSTI et détient la connaissance de la vie dans l'entreprise... Pourquoi ? Parce que les interlocuteurs en charge du suivi de la santé au travail dans l'entreprise échangent librement avec l'AEP et la sollicitent pour des nombreuses questions soit en relation avec la santé au travail, voire la législation mais aussi du social. Ainsi l'AEP répond aux demandes des entreprises et de leurs salariés et oriente

vers les acteurs concernés. Pour ce faire, l'AEP connaît le circuit du suivi santé au travail de toute l'équipe pluridisciplinaire (ergonome, psychologue, métrologue, assistant social, etc.) et peut qualifier les différentes demandes en fonction des compétences et des spécialités. Par ailleurs, l'AEP est généralement la première personne que voit le salarié lors de sa venue dans le cadre du suivi santé-travail. Et c'est bien connu, les jours se suivent mais ne se ressemblent pas... L'AEP va alors gérer les nombreux imprévus du quotidien (annulation des rdv, intégration des urgences, modification du planning, etc.), le tout avec le sourire ! Car elle doit avoir une souplesse d'adaptation en toutes circonstances par ses qualités d'accueil, son dynamisme, son écoute et sa réactivité... Découverte !

Un socle est une structure conçue et réalisée pour soutenir, présenter et mettre en valeur un objet quelle que soit sa forme et sa taille...

L'Assistant(e) de l'équipe pluridisciplinaire est un métier peu connu, pourtant il est indispensable dans la (bonne) relation de l'entreprise avec son Service de Santé au Travail...



3 questions à Sylvie Garcia
Assistante équipe pluridisciplinaire

« Répondre le plus précisément possible »

Agir Mag : Quelles sont les demandes les plus fréquentes des entreprises ?

Sylvie Garcia : On peut distinguer deux types de demandes : les demandes récurrentes concernant les rendez-vous pour le suivi des salariés : examens médicaux, entretiens infirmiers, etc. et les demandes liées à l'actualité de la santé au travail. Actuellement, depuis l'entrée

en vigueur du décret de modernisation de la médecine du travail, de nombreuses entreprises nous contactent pour des renseignements au niveau de la législation (nouvelle périodicité de suivi médical, procédure à suivre en cas d'avis d'inaptitude, etc.). Il est normal que ces questions prédominent dans un contexte de changement de nos pratiques et nous tentons de répondre le plus précisément possible tout en montrant l'étendue de notre mission... En effet, très souvent, la réponse à une demande entraîne d'autres questions qui permettent de présenter nos prestations de conseil et d'accompagnement.

Agir Mag : Comment bien accueillir un salarié pour ses « visites » ?

S.G : L'accueil de chaque salarié doit être positif, en allant le chercher, en l'appelant par son nom et en le recevant de manière confidentielle. « Positif » car le temps d'un rendez-vous n'est pas un temps perdu pour le salarié et il ne doit pas le vivre comme tel. L'AEP étant la première personne rencontrée, elle doit instaurer un bon relationnel et donner une bonne image du service. Une fois accueilli, nous allons actualiser le dossier administratif avec le salarié et procéder à des examens complémentaires si besoin. Une fois notre entrevue terminée, nous expliquons au salarié la suite de son parcours et l'orientons vers le médecin du travail. Dans certains cas, à l'issue de la visite, il se peut que l'on ait besoin de revoir le salarié pour une prise de rendez-vous, des explications complémentaires, etc.

Agir Mag : Pouvez-vous nous partager une situation qui résume bien votre rôle ?

S.G : Prenons le cas de l'organisation d'un examen de pré-reprise pour un salarié après un arrêt de travail longue durée. Ce salarié est orienté par le médecin conseil, il a rencontré des problèmes de santé, il arrive avec toute une liasse de documents médicaux et administratifs... bref il a généralement beaucoup de questions en tête ! Notre rôle est d'abord de l'écouter et de le rassurer

afin qu'il comprenne que l'on s'intéresse à sa situation. C'est en instaurant un climat de confiance que l'on peut ensuite répondre efficacement à ses questions par rapport à sa reprise du travail. A ce niveau, nous agissons comme le relais du médecin du travail et préparons au mieux l'entretien santé-travail du salarié. Il est important qu'il comprenne le rôle de chaque intervenant afin qu'il visualise bien son parcours. A la fin de son entretien avec le médecin du travail et selon la décision qui a été retenue, nous remettons tel ou tel document correspondant et organisons la suite de l'action, par exemple le prochain rendez-vous...



Témoignage Emilie Cellerin
Responsable des ressources humaines
BILSTEIN GROUP

« Des relations essentielles ! »

« Notre Service de santé au travail est un partenaire-clé et les relations avec l'Assistante de l'Équipe Pluridisciplinaire sont essentielles ! Notre forte croissance ces dernières années et la mise en place d'un CHSCT ont nécessité de l'aide. Toujours à l'écoute, l'AEP nous accompagne régulièrement : embauche d'un salarié, visite de reprise, prévention dans l'entreprise... elle est pour nous le lien entre le médecin du travail et tous les acteurs qui travaillent au centre de Santé au Travail. Besoin d'un rendez-vous, d'un renseignement, elle répond à nos questions quotidiennes de santé au travail et cela est toujours réalisé avec discrétion et confidentialité ! Nous la remercions vivement ! Parce que la santé au travail et le bien-être de nos salariés sont un sujet majeur pour Bilstein group, la relation privilégiée avec notre SSTI, et notamment l'AEP, est un gage de réussite dans notre développement ».